



Comment deshériter des enfants

Par **alice26**, le **22/06/2014 à 10:20**

mon mari a 3 enfants d'un premier mariage.. deux se comportent très mal et il veut les deshériter.. j'ai reçu la donation au dernier vivant et nous sommes mariés en separation de bien.. mon mari peut il demander que sa maison me revienne de droit et que je dispose comme je le désire des biens reçus en usufruit, soit les donner au 3ème fils soit à d'autres personnes.. sinon peut il vendre sa maison en viager et qu'à son décès la rente soit sur deux têtes afin de me protéger davantage-(dans ce cas il prendrait un bouquet minimum et cela augmenterait la rente mensuelle à percevoir).. que se passerait il pour les enfants

Par **aguesseau**, le **22/06/2014 à 11:17**

bjr, on ne peut pas déshériter ses enfants. par contre dans votre cas, vous pouvez faire une donation au dernier vivant de l'usufruit de tous les biens du défunt ce qui protège assez bien le conjoint survivant. si la maison appartient à votre mari, si il la vend en viager occupé, à son décès, la rente s'arrête et l'acquéreur récupère son bien.